



# CCAS

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

## PREAMBULE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Ce rapport retrace donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2023.

## INTRODUCTION

Le compte administratif achève le cycle budgétaire annuel. Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées dans l'année et il représente un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.

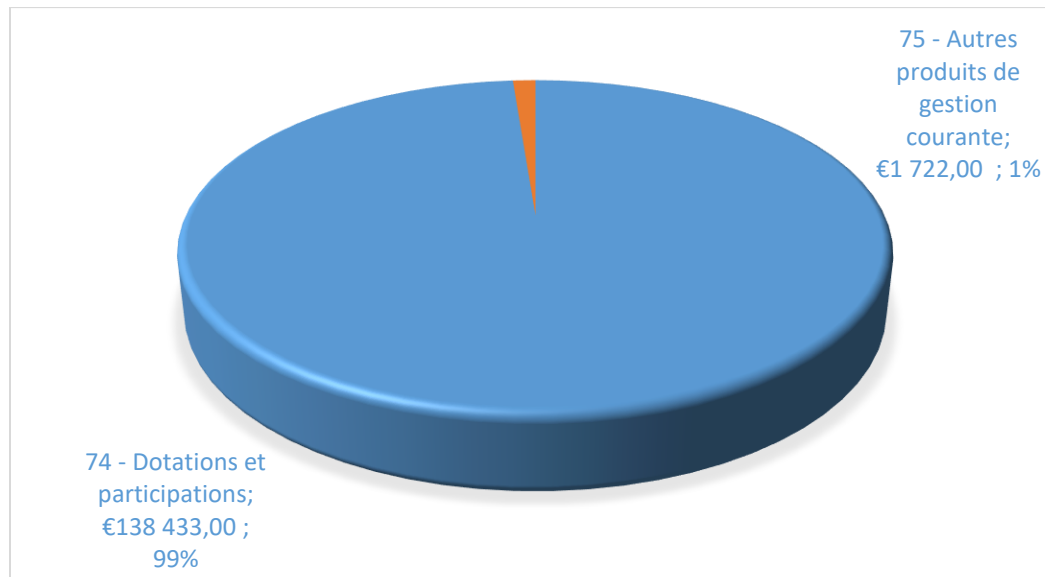
Les recettes et dépenses sont retracées dans leur intégralité, y compris celles qui sont engagées et non ordonnancées par le biais de la procédure de rattachement et de l'état des restes à réaliser.

Contrairement au budget prévisionnel qui doit être voté en équilibre, le compte administratif permet de constater les résultats, en excédent ou déficit.

## FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

### A. LES RECETTES

#### I. REPARTITION DES RECETTES : 140 155 € (123 330 € en 2022) de recettes réelles (hors cessions)



Les recettes de fonctionnement proviennent quasi exclusivement de la subvention versée par la ville d'Evron.

#### II. FOCUS

- LA SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET DE LA COMMUNE D'EVRON

La subvention communale est en nette augmentation en 2023 (131 443 € contre 109 650 € en 2022). La subvention votée pour 2023, versée en totalité en mai 2023, a eu pour conséquence de dégager un excédent de fonctionnement cumulé de 38 164 €. La subvention communale sera dès lors moins élevée en 2024 (102 476 €).

- **LES PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)**

Les crédits inscrits à l'article 706 n'ont pas été consommés (12 300 €) Il s'agissait de la participation des intéressés au séjour « Séniors en vacances » qui n'a pu être proposé en 2023 en raison du changement de projet souhaité par la commission loisirs séniors.

- **LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)**

Nature - Libellé	Montant Mandaté
74748 - Subvention de la commune	131 443,00
74718 - Subvention Intermédiation locative UKRAINE 2023	6 990,00

A noter en 2023, l'attribution d'une subvention « Intermédiation locative » de 6 990 € destinée au financement de l'accompagnement social d'une famille déplacée ukrainienne composée de 5 membres (*subvention d'un montant de 10 680 € en 2022 pour une famille de 6 membres*).

- **LES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)**

Nature - Libellé	Voté 2023	Montant Mandaté
752 - Revenus des immeubles	4 800,00	213,00
75888 - Autres	0,00	1 509,00

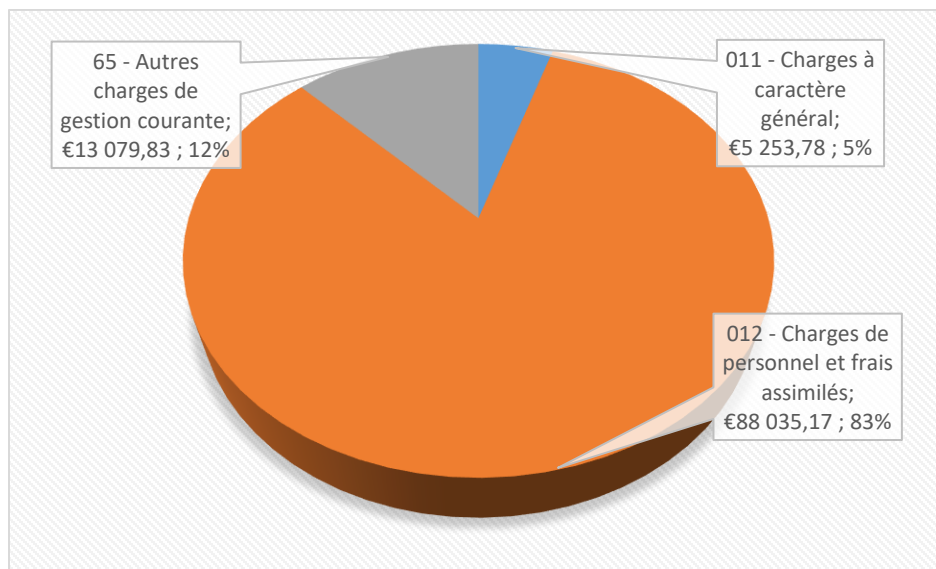
Le CCAS loue des logements à des personnes en difficultés. Il n'y a pas eu de besoin en 2023 mais un rattrapage d'un fermage non facturé sur les années 2021, 2022 pour 213 €. En 2023 ce fermage s'est élevé à 74,45 €.

Le CCAS apporte son secours, dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité, notamment en délivrant des chèques services.

Les chèques non distribués à la date du 31 décembre N et retournés avant le 31 janvier N+1 sont remboursés au CCAS.

## B. LES DEPENSES

### I. STRUCTURE DES DEPENSES : 107 799,76 € (109 240,36 € en 2022) de dépenses réelles



Le principal poste de dépenses correspond au remboursement des charges de personnel au budget de la commune d'EVRON.

### II. FOCUS

- **LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES : 13 079,83 € (13 265,93 € en 2022)**

Nature - Libellé	Voté 2023	Montant Mandaté
65133 - Secours d'urgence	13 000,00 €	12 529,83 €
6568 - Autres participations	3 000,00 €	550,00 €
	<b>16 000,00 €</b>	<b>13 079,83 €</b>

Les crédits inscrits à l'article 6568 n'ont été consommés que pour 550 € (Bourse au permis). Pour le solde non réalisé, il s'agissait de la participation du CCAS (en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances) au séjour « Séniors en vacances » dans le cadre de la lutte contre l'isolement qui n'a pu être proposé en 2023 en raison du changement de projet souhaité par la commission loisirs séniors.

Détail des secours d'urgence (alimentaire, énergétique...) apportés dans le cadre de la lutte contre la précarité :

Désignation	Montant
AIDE FACULTATIVES ENERGIE	300,00
AIDE FACULTATIVES ENERGIE	35,70
AIDE FACULTATIVES ENERGIE	300,00
AIDE FINANCIERE POMPES FUNEBRES	400,00
AIDE SOCIALE - BON DEJEUNER 17/04/2023	6,70
AIDE SOCIALE - TITRE DE TRANSPORT	2,80
AIDE SOCIALE - TITRE DE TRANSPORT	2,80
AIDE SOCIALE - TITRE DE TRANSPORT	166,30
AIDE SOCIALE - TITRE DE TRANSPORT	21,20
AIDE SOCIALE - TITRE DE TRANSPORT	20,00
AIDE SOCIALE - TITRE DE TRANSPORT	7,60
AIDE SOCIALE - TITRE DE TRANSPORT	7,60
AIDE SOCIALE - TITRE DE TRANSPORT	27,60
AIDE SOCIALE - TITRE DE TRANSPORT	29,50
AIDE SOCIALE - TITRE DE TRANSPORT	60,00
AIDE SOCIALE - TITRE DE TRANSPORT	5,00
AIDE SOCIALE ASSURANCE	637,50
AIDE SOCIALE FACULTATIVE PASSEPORT	89,50
AIDE SOCIALE PHARMACIE	19,95
AIDE SOCIALE TIMBRE FISCAL	125,00
AIDE SOCIALE TIMBRE FISCAL	100,00
AIDES FACULTATIVES EAU	280,84
BONS ALIMENTAIRES 4 EME TRIMESTRE 2022	92,00
BONS ALIMENTAIRES 1er TRIMESTRE 2023	157,00
BONS ALIMENTAIRES 2 EME TRIMESTRE 2023	165,00
BONS ALIMENTAIRES 4 EME TRIMESTRE 2023	200,00
BONS ALIMENTAIRES 3 EME TRIMESTRE 2023	120,00
	<b>3 379,59</b>
CHEQUES ACCOMPAGNEMENTS PERSONNALISES	9 150,24
	<b>9 150,24</b>
	<b>12 529,83</b>

Les Chèques services d'une valeur de 4 € ou 10 € sont distribués dans le cadre d'une aide d'urgence alimentaire, d'hygiène mais aussi pour du carburant ou l'achat de bouteilles de gaz...

- LES CHARGES GENERALES : 5 253,78 € (2 900,61 € en 2022)**

Nature - Libellé	VOTÉ 2023	RÉALISÉ 2023
6041 - Achats d'études (autres que terrains à aménager)	12 300,00	0,00
60622 - Carburants	3 500,00	0,00
60623 - Alimentation	150,00	10,69
60628 - Autres fournitures non stockées	250,00	0,00
60631 - Fournitures d'entretien	200,00	100,01
60632 - Fournitures de petit équipement	150,00	764,91
6064 - Fournitures administratives	150,00	143,18
6132 - Locations immobilières	4 800,00	0,00
6156 - Maintenance	2 000,00	1 912,54
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	150,00	0,00
6228 - Divers	150,00	0,00
6232 - Fêtes et cérémonies	0,00	1 470,00
6238 - Divers	400,00	0,00
6247 - Transports collectifs du personnel	1 000,00	0,00
6262 - Frais de télécommunications	470,00	502,30
627 - Services bancaires et assimilés	50,00	52,01
6281 - Concours divers (cotisations)	300,00	298,14
62878 - A ddes tiers	750,00	0,00
6288 - Autres	590,00	0,00
	<b>27 360,00</b>	<b>5 253,78</b>

Les crédits de charges générales de fonctionnement n'ont pas été consommés à la hauteur de leur prévision (19,20 %), notamment au niveau de l'article 6041 correspondant aux dépenses liées au séjour « Séniors en vacances » qui n'a pu être proposé en 2023 en raison du changement de projet souhaité par la commission loisirs séniors. *Cette dépense aurait eu une contrepartie du même montant à l'article 706 - participation des séniors au séjour).*

Deux sorties ont été réalisées en 2023. La première s'est déroulée en septembre à La Petite Couère. Cette action a été portée financièrement par le Trait d'Union ainsi que les usagers. Une seconde sortie a eu lieu à Bagnoles de l'Orne pour découvrir les illuminations de Noël. Cette sortie n'a pas engendré de dépense pour le CCAS.

Les crédits prévus à l'article 6132 – Locations immobilières correspondent à la location à Mayenne Habitat de logements dans le but de sous-louer ensuite à des personnes en difficulté.

Un loyer est alors encaissé à l'article 752.

En 2023, il n'y a pas eu de recours à ces logements.

- **LES CHARGES DE PERSONNEL :**

Les agents sont employés par la Communauté de communes des Coëvrans eu égard à la mutualisation des services entre la CC et la commune d'Evron depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour une bonne lisibilité des budgets concernés, le CCAS constate chaque année sur son budget au chapitre 012, les charges du personnel qu'il rembourse à la commune d'EVRON, pour les missions des agents exercées exclusivement pour le CCAS.

La consommation des crédits se présente ainsi :

Prévu : 91 200 €      Réalisé : 88 035,17 €

En réalité, pour 2023 le montant rattaché s'élève à 91 200 €.

Le rattachement 2022 a été surévalué de 3 165 €.

## INVESTISSEMENT

Nature - Libellé	VOTE 2023	REALISE 2023	RAR 2023	TOTAL REALISE AVEC RAR	TAUX REALISE	TAUX REALISE AVEC RAR
2051 - Logiciels	10 000,00	8 877,04	0,00	8 877,04	88,77%	88,77%
21828 - Autres matériels de transport	89 684,27	0,00	89 684,27	89 684,27	0,00%	100,00%
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
2188 - Autres	50,00	333,99	0,00	333,99	667,98%	667,98%
		<b>9 211,03</b>	<b>89 684,27</b>	<b>98 895,30</b>	<b>9,21%</b>	<b>98,86%</b>

En 2023, il y a eu l'acquisition d'un téléviseur (299 € TTC) et d'une cafetière (34,99 € TTC) pour le logement de stabilisation.

Les crédits du minibus ont de nouveau fait l'objet de reports en 2024, la livraison est prévue au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

De même, en recettes, la subvention d'équipement de la commune d'Evron pour l'acquisition du minibus a été inscrite en report (48 000 €), ainsi que le FCTVA.

## DETTE

Le CCAS ne dispose pas d'emprunt en cours.

## SYNTHESE

SECTIONS	DEPENSES N	RECETTES N	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	SOLDE RAR
FONCTIONNEMENT	107 799,76	140 155,00	32 355,24	5 808,73	38 163,97	0,00
INVESTISSEMENT	9 211,03	29 966,63	20 755,60	-36,38	20 719,22	-28 499,27
	<b>117 010,79</b>	<b>170 121,63</b>	<b>53 110,84</b>	<b>5 772,35</b>	<b>58 883,19</b>	<b>-28 499,27</b>



## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

### Comparatif 2021 à 2023

SECTION	SENS	Mouvement	CHAPITRE	Voté Année 2023	Mdt Année 2023	Mdt Année 2022	Mdt Année 2021
FONCTIONNEMENT	DEPENSE	REEL	002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		
			011 - Charges à caractère général	27 360,00	5 253,78	2 900,61	3 923,17
			012 - Charges de personnel et frais assimilés	91 200,00	88 035,17	93 073,82	41 200,00
			65 - Autres charges de gestion courante	16 001,00	13 079,83	13 265,93	11 841,18
			67 - Charges exceptionnelles			0,00	0,00
			67 - Charges spécifiques	0,00	0,00		
			<b>DEPENSE</b>	<b>134 561,00</b>	<b>106 368,78</b>	<b>109 240,36</b>	<b>56 964,35</b>
	RECETTE	REEL	002 - Résultat de fonctionnement reporté	5 808,73	0,00	0,00	0,00
			70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	12 300,00	0,00	0,00	67,33
			74 - Dotations et participations	131 443,00	138 433,00	120 338,00	65 000,00
			75 - Autres produits de gestion courante	4 800,00	1 722,00	0,00	0,00
			77 - Produits exceptionnels			2 992,00	1 390,00
			77 - Produits spécifiques	0,00	0,00		
<b>RECETTE</b>			<b>154 351,73</b>	<b>140 155,00</b>	<b>123 330,00</b>	<b>66 457,33</b>	
<b>SECTION</b>	<b>SENS</b>	<b>Mouvement</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>Voté Année 2023</b>	<b>Mdt Année 2023</b>	<b>Mdt Année 2022</b>	<b>Mdt Année 2021</b>
INVESTISSEMENT	DEPENSE	REEL	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	36,38	0,00		
			20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	8 877,04		
			21 - Immobilisations corporelles	90 034,27	333,99	381,99	0,00
			27 - Autres immobilisations financières	600,00	0,00	0,00	0,00
			<b>DEPENSE</b>	<b>100 670,65</b>	<b>9 211,03</b>	<b>381,99</b>	<b>0,00</b>
	RECETTE	REEL	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00	0,00
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	41 720,65	28 535,65	0,00	
			13 - Subventions d'investissement	48 000,00	0,00	0,00	
			16 - Emprunts et dettes assimilées			0,00	
			27 - Autres immobilisations financières	600,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTE</b>	<b>90 320,65</b>	<b>28 535,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			